

ADTHINK
Société Anonyme au capital de 1.839.150 euros
Siège social : 79, rue François Mermet
69160 TASSIN LA DEMI-LUNE
437 733 769 RCS LYON

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 25 JUIN 2021

Mesdames, Messieurs, Chers actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte en application des statuts et de la loi sur les sociétés commerciales, pour, à titre ordinaire :

- vous rendre compte de l'activité de notre Société et de ses filiales au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir,
- soumettre à votre approbation les comptes sociaux et les comptes consolidés dudit exercice, lesdits comptes consolidés faisant l'objet d'un rapport de gestion distinct,
- soumettre à votre approbation l'affectation du résultat,
- vous demander de bien vouloir renouveler l'autorisation conférée au Conseil d'Administration dans le cadre du rachat d'actions par la Société d'une partie de ses titres,

Les résolutions à titre extraordinaire vous sont présentées dans un rapport complémentaire.

Vous prendrez ensuite connaissance :

- Des rapports du Commissaire aux comptes,
- Des comptes annuels,
- Du rapport de gestion du Conseil sur les comptes consolidés
- Du rapport du Conseil sur l'attribution d'actions gratuites.

Nous vous précisons que les chiffres figurant dans le présent rapport ont été arrondis.

En outre nous vous indiquons que sont annexés au présent rapport les informations et rapports suivants :

- Le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices ;
- Le tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L 225-129-1 et L 225-129-2 dudit Code, intégrant en sus l'ensemble des autorisations accordés concernant le capital social de la Société ;
- Le tableau des honoraires du Commissaire aux comptes.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

- Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, la Société a notamment réalisé les opérations suivantes :

1/ Lancement de l'offre Rise

ADTHINK a développé sur la base de sa plateforme AdAccess une nouvelle offre à l'attention des éditeurs média digitaux leur permettant de développer leur croissance en faisant confiance à l'expertise du Trading Desk de ADTHINK pour réinvestir partiellement leurs revenus publicitaires dans l'acquisition d'audience incrémentale.

2/ Nombreuses nouvelles signatures d'annonceurs

ADTHINK, malgré les nombreuses suspensions de budgets publicitaires liées à la crise Covid-19, a sur donner confiance à de nouveaux clients pour continuer d'investir en publicité. Avec les signatures de nouveaux budgets de notamment : Monoprix, La Maison du Whisky, Confiserie du Nord (Têtes Brûlées), Nutravya, Casio, Le Slip Français, Superprof ainsi que le leader mondial de matériel industriel d'élévation, Haulotte.

- Evolution prévisible et perspectives d'avenir

La Société a démontré en 2020 sa capacité à diversifier ses activités pour résister à la crise et s'adapter aux nouvelles configurations des marchés. Elle continue en 2021 de développer sa stratégie permettant d'assurer sa résilience face à la crise sanitaire et économique et de croître sur les nouveaux marchés porteurs tout en assurant son indépendance et maîtrisant son risque face notamment à Google et Facebook. Elle prévoit de concentrer ses investissements sur de nouveaux projets porteurs ou des acquisitions, en média et services digitaux, en cohérence avec son expertise du digital marketing.

- Analyse objective et exhaustive des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société, notamment de sa situation d'endettement

Conformément aux dispositions de l'alinéa 3 de l'article L. 225-100 du Code de commerce, nous vous présentons une analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, notamment de sa situation d'endettement au regard du volume et de la complexité des affaires.

Avec 1.758.143 euros de capitaux propres, contre 1.490.427 euros au titre de l'exercice précédent, et une dette nette de (733.732) euros, contre (1.020.063) euros au titre de l'exercice précédent, ADTHINK présente toujours un bon ratio d'endettement.

L'endettement financier au 31 décembre 2020 s'élève à 1 856 400 euros contre 1 645 812 euros, au titre de l'exercice précédent.

- Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et clients (articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce)

Conformément aux dispositions des articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de Commerce, nous vous indiquons ci-après la décomposition au 31 décembre 2020, aussi bien pour les fournisseurs que les

clients, le nombre et le montant total des factures reçues ou émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu.

Exercice 2020	Article D. 441 I. - 1° du Code de commerce : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I. - 2° du Code de commerce : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement												
Nombres de factures concernées	109					416	157					189
Montant total des factures concernées (préciser HT ou TTC)	516 027,72 €	382 559,88 €	106 444,25 €	17 134,75 €	-60 466,77 €	445 672,11 €	1 277 421,45 €	74 131,96 €	64 494,38 €	14 074,00 €	85 300,36 €	238 000,70 €
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (préciser HT ou TTC)	11,22%	8,32%	2,31%	0,37%	- 1,31%	9,69%						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (préciser HT ou TTC)							19,16%	1,11%	0,97%	0,21%	1,28%	3,57%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues												
Montant total des factures exclues (préciser HT ou TTC)											197 800,61 €	197 800,61 €
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	- Délais contractuels : variable selon l'activité - Délais légaux						- Délais contractuels : variable selon l'activité - Délais légaux					

- Principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée

Les risques et incertitudes de 2020 face à la crise déclenchée par la pandémie Covid-19 restent présents mais dans une moindre mesure. L'ajustement des activités de la Société permet de démontrer que ADTHINK peut continuer d'évoluer dans ce nouvel environnement et même trouver la croissance sur les secteurs peu impactés voir renforcés.

La Société reste prudente face aux risques représentés par le renforcement global des mesures de protection de la vie privée, auxquelles ADTHINK adhère pleinement mais reconnaît les difficultés techniques qui en découlent, comme le suivi des performances marketing, mais aussi avec l'éventuelle disparition des "cookies" la possibilité contre-intuitive d'un renforcement de Google et Facebook qui proposeraient leurs propres solutions d'identification des audiences et deviendraient de-facto les standards de l'industrie publicitaire digitale.

- Indications sur l'utilisation des instruments financiers par la Société (notamment exposition de la Société aux risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie)

Risque très faible.

- Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Aucun événement postérieur à la clôture n'est susceptible d'avoir une influence significative sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur l'exercice en cours.

- Activité en matière de recherche et de développement

La Société n'a effectué aucune dépense innovante au cours de l'exercice 2020.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

- Activité des filiales et participations

Vous trouverez dans le tableau annexé à nos comptes des informations relatives à l'activité et aux résultats des filiales de notre Société et des sociétés qu'elle contrôle.

Nous complétons ces informations par les éléments suivants :

ADTHINK MEDIA CORP.

Notre Société détient une participation de 100 % en pleine propriété dans le capital de la société ADTHINK MEDIA CORP.

Cette société a pour rôle la commercialisation des services du groupe en Amérique du Nord et du Sud.

Elle a réalisé au titre de l'exercice 2020 un chiffre d'affaires de 0 euros (1), contre 8.132 euros (1) au titre de l'exercice précédent.

Son résultat ressort en perte pour (64.777) euros (2) contre une perte de (10.924) euros au titre de l'exercice précédent.

Ses capitaux propres sont négatifs pour un montant de (979.415) euros pour un capital social de 75.950 euros.

1) Le taux de conversion retenu est le taux moyen annuel.

(2) Le taux de conversion retenu est celui de la date de clôture.

ADTHINK.COM

Notre Société détient une participation de 100 % en pleine propriété dans le capital de la société ADTHINK.COM.

Cette société de droit suisse a pour rôle l'exploitation d'une plateforme d'affiliation (<http://cpa.adthink.com>).

Elle a réalisé au titre de l'exercice 2020 un chiffre d'affaires de 3.325.575 euros (1) contre un chiffre d'affaires de 3.091.101 euros (1) au titre de l'exercice précédent.

Son résultat ressort en profit pour 584.155 euros (1) contre une perte de (620.254) euros (1) au titre de l'exercice précédent.

Ses capitaux propres euros sont négatifs pour un montant de (663.485) euros pour un capital social de 85.459 euros.

(1) Le taux de conversion retenu est celui de la date de clôture.

DIGIPLAY

Notre Société détient une participation de 100 % en pleine propriété dans le capital de la société DIGIPLAY.

DIGIPLAY a réalisé au titre de l'exercice 2020 un chiffre d'affaires de 60.886 euros (1), contre 0 euro (1) au titre de l'exercice précédent.

Son résultat ressort en perte pour (63.784) euros (1) contre une perte de (414.902) euros (1) au titre de l'exercice précédent.

Ses capitaux propres s'élèvent à 2.817.133 euros pour un capital social de 85.459 euros.

(1) Le taux de conversion retenu est celui de la date de clôture.

Au 1^{er} janvier 2020, elle détenait 85% du capital de la société ALSINE CAPITAL. Suite à l'acquisition des 15% résiduels auprès des minoritaires courant mai 2020, cette dernière a fait l'objet d'une fusion-au 30 juin 2020 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2020.

DIGIPLAY détient l'intégralité du capital des sociétés DIGITAL LOBSTER LIMITED et, STELBRAND BUSINESS LIMITED qui distribuent et éditent des produits et des contenus interactifs sur un marché B to C.

Les principaux chiffres de ses filiales sont les suivants :

EXERCICE 2020	DIGITAL LOBSTER	STELBRAND BUSINESS
CA	1 289 400,00 €	3 423 447,00 €
Résultat	67 598,00 €	52 770,00 €
Capitaux propres	-413 526,00 €	-698 883,00 €
Capital	100,00 €	100,00 €

SMART DIGITAL TECHNOLOGIES SAS

Notre Société détient directement 100% de cette Société.

SMART DIGITAL TECHNOLOGIES a réalisé au titre de l'exercice 2020 un chiffre d'affaires de 717.505 euros, contre 749.989 euros au titre de l'exercice précédent.

Son résultat ressort en profit pour 48.280 euros contre un bénéfice de 8.826 euros au titre de l'exercice précédent.

Ses capitaux propres s'élèvent à 625.209 euros pour un capital social de 350.000 euros.

OBRGN SAS

Notre Société détient directement 100% de cette Société.

Cette société a pour rôle la distribution de produits sur le marché B2C (dropshipping).

OBRGN a réalisé au titre de l'exercice 2020 un chiffre d'affaires de 1.883.424 euros, contre 43.684 euros au titre de l'exercice précédent.

Son résultat ressort en profit pour 37.790 euros contre une perte de (220) euros au titre de l'exercice précédent.

Ses capitaux propres s'élèvent à 38.070 euros pour un capital social de 500 euros.

- Prises de participations significatives dans des sociétés ayant leur siège en France ou prise de contrôle de telles sociétés

Nous vous informons qu'ADTHINK a acquis la totalité des titres composant le capital de la société OBRGN le 10 décembre 2020.

Nous vous informons qu'ADTHINK a racheté la totalité des titres composant le capital de la société SMART DIGITAL TECHNOLOGIES le 31 juillet 2020, auparavant détenue par la filiale ALSINE CAPITAL.

- Aliénations d'actions intervenues à l'effet de régulariser les participations croisées

Néant

COMPTES CONSOLIDES

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-100 du Code de commerce, nous vous présenterons ensuite le rapport de gestion du Groupe et les comptes consolidés de l'exercice écoulé que nous soumettrons à votre approbation.

RESULTATS SOCIAUX - AFFECTATION

- Examen des comptes et résultats sociaux

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels sociaux que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur et qui vous sont explicitées dans l'annexe aux comptes.

Nous vous présentons ci-après les principaux chiffres de l'exercice faisant apparaître malgré un retrait du chiffre d'affaires un retour à la profitabilité de la Société, compte tenu notamment des mesures de restructuration entreprises. Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Ainsi, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, le chiffre d'affaires s'est élevé à 5.974.348 euros contre 6.560.173 euros pour l'exercice précédent, soit un retrait de l'ordre de 9 %.

La répartition du CA en € social France/Export est la suivante :

Chiffre d'affaires en €	31 décembre 2020	31 décembre 2019
France	2.959.047	3.366.796
Export	3.015.301	3.193.377
Chiffre d'affaires total	5.974.348	6.560.173

Le chiffre d'affaires est constitué :

- d'activités d'agence marketing à la performance qui facture l'ensemble des différents services publicitaires aux annonceurs et acteurs intermédiaires nationaux et internationaux. Cela regroupe les services suivants : Trading Desk (achats publicitaires programmatiques), Display Network (régie publicitaire), MailKitchen (routage de mails), comparateurs (affiliation),
- de distribution numérique matérielle et immatérielle,
- de prestations de services aux filiales du Groupe ou en externe, principalement infogérance, licences logicielles, services monétique et service client..

Le montant des autres achats et charges externes s'est élevé à 3.762.532 euros contre 4.177.472 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des impôts et taxes s'est élevé à 82.204 euros contre 100.489 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'est élevé à 1.364.630 euros contre 1.506.304 euros pour l'exercice précédent, étant souligné que l'effectif salarié moyen s'est élevé à 27 contre 25 au titre de l'exercice précédent.

Le montant des cotisations sociales et avantages sociaux s'est élevé à 560.152 euros contre 602.798 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des amortissements et provisions s'est élevé à 31.049 euros contre 131.100 euros au titre de l'exercice précédent.

Le montant des autres charges s'est élevé à 151.858 euros contre 118.501 euros pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 5.952.426 euros contre 6.636.663 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice en profit pour 204.915 euros contre un profit de 39.763 euros pour l'exercice précédent.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier en profit pour 96.939 euros, contre une perte pour (5.852) euros pour l'exercice précédent, il s'établit en profit à 301.854 euros, contre un profit de 33.912 euros pour l'exercice précédent.

Après prise en compte d'un résultat exceptionnel en perte pour (34.210) euros contre une perte de (367.307) euros au titre de l'exercice précédent, le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020 se solde par un profit de 267.643,68 euros contre une perte de (333.394,72) euros au titre de l'exercice précédent.

- Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un profit de 267.643,68 euros, que nous vous proposons d'affecter au poste « Report à nouveau ».

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons l'absence de dividendes distribués au titre des trois exercices précédents.

- Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous demandons d'approuver les dépenses et charges visées aux articles 39-4 et 39-5 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 13.244 €.

- Tableau des résultats des cinq derniers exercices.

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous invitons à vous référer au rapport spécial du Commissaire aux comptes.

Nous vous demanderons également de bien vouloir ratifier deux conventions non préalablement autorisées par le Conseil d'administration.

ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

- Mandat du Commissaire aux Comptes.

Nous vous rappelons que votre commissaire aux comptes titulaire la société AXENS AUDIT SAS a été renouvelée dans son mandat par l'assemblée générale du 29 juin 2018 pour une durée de six exercices

qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes clos le 31 décembre 2023.

Par ailleurs, la société AXENS AUDIT SAS étant pluripersonnelle, il n'est désormais plus nécessaire de lui désigner un suppléant.

Les honoraires du Commissaire aux comptes (hors frais) sont rappelés dans le tableau à cet effet en annexe au présent rapport.

ACTIONNARIAT ET MODIFICATIONS DU CAPITAL SOCIAL - RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE AU 31 DÉCEMBRE 2020 (ARTICLE L 233-13 DU CODE DE COMMERCE)

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de Commerce ainsi qu'à celles de l'article 9.2 des statuts, et compte tenu des informations reçues en application des dispositions des articles L. 233-7 et L. 233-12 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après l'identité des personnes physiques ou morales détenant individuellement, directement ou indirectement, au 31 décembre 2019, plus de 3%, 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 33,33%, 50%, 66,66%, 90% ou 95% du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales, ainsi qu'une décomposition entre les actions au nominatif et les actions au porteur.

Ainsi au 31 décembre 2020, le capital social s'élevait à 1.839.150 euros, composé de 6.130.500 actions d'une valeur nominale de 0,30 € et le nombre des droits de vote s'élevait à 8 325 632, après exclusion des droits de vote des actions auto-détenues, répartis de la façon suivante :

Actionnaires	Actions		Droits de vote	
	Nombre	%	Nombre	%
LEROMYS CAPITAL / S. MOREL (au nominatif)	1 095 999	17,88 %	2 191 998	26,33 %
ALV PARTICIPATIONS / B. GROS	1 041 770	16,99 %	2 051 939	24,65 %
HELEA FINANCIERE	233.823	3,81 %	396 488	4,76 %
Actions auto-détenues par ADTHINK	107 963	1,76 %		0,00 %
Salariés via un plan d'actions gratuites ou acquisitions	92 441	1,51 %	126 700	1,52%
Divers au nominatif	4 953	0,08 %	4 956	0,06 %
Total Nominatif	2 576 949	42,03 %	4 772 081	57,32 %
Total au porteur ⁽¹⁾	3553551⁽¹⁾	57,97 %	3 553 551	42,68 %
TOTAL GENERAL	6 130 500	100,00 %	8 325 632	100,00 %

(1) dont S. MOREL : 211 988 actions qui détient au global 21,34 % des actions et 28,87 % des droits de vote de la Société.
dont J. METILLON : 5 870 actions qui détient au global 1,00 % des actions et 0,83 % des droits de vote de la Société.
dont S. BALESTAS : 3 733 actions qui détient au global 0,22 % des actions et 0,16 % des droits de vote de la Société.

NB : nombre théorique de droits de vote (y compris actions auto-détenues) * :

* en application de l'article 223-11 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

✓ Evolution du capital au cours de l'exercice 2020

Au cours de l'exercice, aucune action n'a été créée.

- | | |
|---|-----------|
| ○ Nombre d'actions composant le capital social au début de l'exercice : | 6.130.500 |
| ○ Nombre d'actions nouvelles émises pendant l'exercice : | 0 |
| ○ Nombre d'actions composant le capital social à la fin de l'exercice : | 6.130.500 |

✓ Droit de vote double

Nous vous rappelons que conformément aux stipulations de l'article 12 des statuts, il est attribué un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital qu'elles représentent, à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins, au nom du même actionnaire.

Les actions composant le capital social et disposant d'un droit de vote double au 31 décembre 2020 sont visées ci-dessus.

PARTICIPATION DES SALARIÉS AU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102 du Code de Commerce, nous devons vous rendre compte de la proportion du capital que représentent, au dernier jour de l'exercice 2020, les actions détenues par le personnel de la Société et par le personnel des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de Commerce, dans le cadre d'un plan d'épargne entreprise, d'un fond commun de placement d'entreprise, et/ou directement.

Au 31 décembre 2020, il n'existe pas d'actions composant le capital social de la Société qui soient détenues par ses salariés ou des salariés des autres sociétés du Groupe dont la Société fait partie, faisant l'objet d'une gestion collective où dont lesdits salariés n'auraient pas la libre disposition.

OPERATIONS REALISEES AU TITRE DES PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS SOUS OPTIONS ET OBLIGATIONS DE CONSERVATION DES ACTIONS POUR LES DIRIGEANTS BENEFICIAIRES D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION / D'ACHAT D' ACTIONS

Nous vous informons qu'aucune opération relative à l'acquisition ou à la souscription d'actions sous options réservées au personnel salarié de la Société n'a été ouverte au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Au 31 décembre 2020, il n'existe plus de plan d'option de souscription ou d'achat d'actions au sein de la Société.

OPERATIONS REALISEES AU TITRE DES ATTRIBUTIONS D' ACTIONS GRATUITES

Nous vous rappelons que l'assemblée générale mixte réunie le 28 juin 2019 a autorisé votre Conseil d'administration à procéder à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux du groupe ou de certains d'entre eux dans la limite de 150.000 actions existantes ou à émettre, ce pour une durée de 38 mois.

Votre Conseil d'administration réuni le 3 janvier 2020 a attribué 150.000 actions gratuites à deux cadres dirigeants.

Le rapport spécial du Conseil d'administration sur l'utilisation de ces actions gratuites est également mis à disposition de l'assemblée.

OPERATIONS REALISEES AU TITRE DES ATTRIBUTIONS DE BSPCE

L'assemblée générale mixte réunie le 21 mai 2014 a délégué au Conseil d'administration sa compétence à l'effet de procéder à l'émission réservée et à l'attribution, en une ou plusieurs fois et à son choix, à titre gratuit, d'un nombre maximum de quatre cent cinquante mille (450.000) bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE) au profit de membres du personnel salarié et/ou des dirigeants de la Société soumis au régime fiscal des salariés, conférant à leurs titulaires le droit de souscrire pour chaque bon à une action ordinaire nouvelle de la Société d'une valeur nominale de 0,30 euro.

Votre Conseil d'administration lors de sa séance du 31 octobre 2014 a émis 350.000 BSPCE conformément à l'autorisation qui lui avait été accordée par l'assemblée générale mixte du 21 mai 2014.

Votre Conseil d'administration lors de sa séance du 3 novembre 2015 a émis 100.000 BSPCE (BSPCE-3), conformément à l'autorisation qui lui avait été accordée par l'assemblée générale mixte du 21 mai 2014.

La délégation conférée par l'assemblée générale a donc été intégralement utilisée par votre Conseil d'administration.

Compte tenu du départ de certains salariés, le nombre de BSPCE en cours est de 240.000.

ACTIONS AUTO-DETENUES – CONTRAT DE LIQUIDITE - RECONDUCTION DU PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS

- Informations relatives à l'achat par la Société de ses propres actions

La société n'a pas conclu de contrat de liquidité.

Au cours de l'exercice 2020, ADTHINK n'a réalisé aucune opération de vente ou d'achat de ses propres actions.

Au total, au 31 décembre 2020, la Société détenait 107.963 actions propres pour un prix de revient total de . 387.592.53 €

- Reconduction du programme de rachat d'actions

La loi n° 2008-776 du 4 août 2008 a instauré un régime de rachat d'actions propres pour les sociétés dont les actions sont admises sur un marché "organisé" et a ainsi permis aux sociétés dont les titres sont admises aux négociations sur Euronext Growth Paris de mettre en place un programme de rachat de leurs propres actions.

L'assemblée générale réunie le 26 juin 2020 a conféré à votre Conseil d'Administration le pouvoir d'acquérir des actions propres dans la limite 450.000 actions (en ce compris les actions auto-détenues par la Société) pour une durée de 18 mois venant à expiration le 26 décembre 2021.

Votre Conseil considère opportun de bénéficier d'ores et déjà d'une telle autorisation pour une nouvelle durée de 18 mois ; cette nouvelle autorisation mettant fin à la précédente pour la fraction non-utilisée.

Dès lors, conformément aux dispositions de l'article L 225-209-1 du Code de commerce, nous soumettons à votre approbation l'autorisation de conférer à votre Conseil d'Administration le pouvoir

d'acquérir des actions propres dans la limite 450.000 actions (en ce compris les actions auto-détenues par la Société).

La présente autorisation viserait les objectifs suivants, à savoir :

— de favoriser la liquidité du marché de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante, dans le cadre d'un contrat de liquidité, conforme à une charte de déontologie admise par l'Autorité des marchés financiers, étant précisé que le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 450.000 actions susvisée correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de la présente autorisation ;

— d'attribuer, le cas échéant, des actions aux salariés ou aux mandataires sociaux de la Société et des sociétés françaises ou étrangères ou groupements qui lui sont liés dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation des salariés aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne entreprise, du régime des options d'achat d'actions, ou par voies d'attributions gratuites d'actions ;

— de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être reconnue par la loi ou par l'Autorité des marchés financiers.

Pour la mise en œuvre de ce programme, le Conseil d'Administration aurait tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation, notamment pour acquérir, céder, échanger ou encore transférer les actions de la Société. Toutefois, le prix maximum d'acquisition par action ne pourra excéder 10 € hors frais et commissions, étant précisé qu'en cas d'opération sur le capital, notamment par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, ou de division ou de regroupement des actions, ou encore de modification du montant nominal des actions, ce prix sera ajusté en conséquence.

A titre indicatif, le montant maximum théorique que la Société serait susceptible de payer dans l'hypothèse d'achat au prix maximum de 10 € (cours maximum d'achat autorisé), hors frais et commission, s'élèverait à 4.500.000 € sur la base de 450.000 actions, compte non tenu des 107.963 actions déjà auto-détenues par la Société à cette date.

Le prix et le maximum du nombre d'actions de la Société objet du présent programme de rachat d'actions propres pourront être ajustés par le Conseil d'administration des fonctions des éventuelles opérations sur le capital de la Société.

L'autorisation serait accordée pour une durée de dix-huit mois à compter de la date de l'assemblée générale et remplacerait l'autorisation conférée par l'assemblée générale du 26 juin 2020.

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Conformément aux dispositions de l'article L. 225 37 du Code de commerce nous vous présentons dans la présente section les informations relatives au gouvernement d'entreprise.

- INFORMATIONS RELATIVES AU MODE D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE ET AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Nous vous rappelons que la Société ADTHINK SA a adopté la forme de Société Anonyme avec Conseil d'Administration.

Les membres du Conseil d'administration sont les suivants à ce jour :

- M. Jonathan METILLON, Administrateur et Président Directeur Général ;
- M. Sylvain MOREL, Administrateur ;
- M. Bertrand GROS, Administrateur ;
- M. Sébastien BALESTAS, Administrateur et Directeur Général Délégué ;
- Mme Nathalie FAYOLLE, Administrateur ;
- Mme Charlotte VEDEL, Administrateur.

Mesdames FAYOLLE et VEDEL ont été nommées administrateurs par l'assemblée générale réunie le 30 juin 2016 pour une durée de six exercices qui se terminera à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2021.

Messieurs GROS et MOREL ont été nommés administrateurs par l'assemblée générale réunie le 29 juin 2017 pour une durée de six exercices qui se terminera à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2022.

Messieurs BALESTAS et METILLON ont été nommés administrateurs par l'assemblée générale réunie le 26 juin 2020 pour une durée de six exercices qui se terminera à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2025.

Le Conseil d'Administration dans sa séance du 5 janvier 2021, a décidé de nommer Monsieur Jonathan METILLON Président Directeur Général en remplacement de Sylvain MOREL qui occupait le mandat de Président du Conseil d'administration et Monsieur Bertrand GROS qui occupait le mandat de Directeur Général.

Ensuite, nous vous rendons compte ci-dessous de la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux de la Société au cours de cet exercice, établie sur la base des informations communiquées par chaque intéressé.

- Liste des mandats et fonctions des Mandataires Sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous présentons la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux de la Société :

- Liste des mandats et fonctions de Monsieur Sylvain MOREL :
 - Administrateur de la société ADTHINK SA,
 - CEO de la société ADTHINK MEDIA CORP.,
 - Gérant de la société civile LEROMYS CAPITAL,
 - Co-gérant de la société civile MAI 2007,
 - Président de la société REBRAIN.AI LABS,
 - CEO de la société REBRAIN INC,
 - Salarié à temps partiel de la société ADTHINK SA en qualité de Growth Hacker,

- Liste des mandats et fonctions de Monsieur Bertrand GROS :
 - Administrateur de la société ADTHINK SA,
 - Gérant de la société civile ALV IMMOBILIER,
 - Gérant de la société civile ALV PARTICIPATIONS,
 - Co-gérant de la société civile MAI 2007,
 - Administrateur de la société DIGIPLAY SA,
 - Directeur Général de la société SMART DIGITAL TECHNOLOGIES SAS

- Salarié de la société SMART DIGITAL TECHNOLOGIES SAS en qualité de Directeur monétique.
- Liste des mandats et fonctions de Madame Nathalie FAYOLLE :
 - Administrateur de la société ADTHINK SA,
- Liste des mandats et fonctions de Madame Charlotte VEDEL :
 - Administrateur de la société ADTHINK SA,
 - Gérante de la SCI IMMOCEALYS.
- Liste des mandats et fonctions de Monsieur Jonathan METILLON :
 - Administrateur et Président Directeur Général de la société ADTHINK SA,
 - Président de la société SMART DIGITAL TECHNOLOGIES SAS,
 - Président de la société OBRGN SAS,
 - Administrateur de la société ATTRACKT (ex-ADTHINK.COM)
 - Président de la société LIVINGSTON LARUS SA.
- Liste des mandats et fonctions de Monsieur Sébastien BALESTAS :
 - Administrateur et Directeur Général Délégué d'ADTHINK SA,
 - Salarié d'ADTHINK SA.

- **OPERATIONS SUR TITRES REALISEES PAR LES DIRIGEANTS**

En application des dispositions des articles L. 621-18-2 du Code Monétaire et Financier et 223-26 du Règlement Général de l'AMF, nous vous avisons qu'au cours de l'exercice écoulé les dirigeants et les personnes qui leur sont liées, n'ont notifié à la Société aucune opération sur titres, hormis celle-ci-dessous :

Bertrand GROS et liés (au nominatif et au porteur) :

Nombre de titres	Nature de l'opération	Montant Total
10 000	Acquisition	NC

Sylvain MOREL et liés (au nominatif et au porteur):

Nombre de titres	Nature de l'opération	Montant Total
47 100	Acquisition	NC

Jonathan METILLON et liés (au nominatif et au porteur):

Nombre de titres	Nature de l'opération	Montant Total
54 052	Acquisition	NC

Sébastien BALESTAS et liés (au nominatif et au porteur):

Nombre de titres	Nature de l'opération	Montant Total
3 733	Acquisition	NC
10 000	Transfert (actions gratuites)	NC

- **CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Vous prendrez connaissance du rapport du Commissaire aux comptes en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Par ailleurs, il n'a été conclu au cours de l'exercice 2020, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % de ADTHINK et, d'autre part, une autre société dont ADTHINK possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, aucune convention qui ne serait pas courantes ou conclues à des conditions anormales, à l'exception des avenants conclus sur les conventions de 2019 portant sur les cessions d'actions de la société ALSINE CAPITAL à la société DIGIPLAY par ALV PARTICIPATION pour 42500 actions et par LEROMYS CAPITAL pour 42500 actions. Vous prendrez connaissance du détail de ces conventions dans le rapport du Commissaire aux comptes.

- **RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES AUTORISATIONS ET DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION OU DE REDUCTION DU CAPITAL**

Nous vous rappelons que les Assemblées Générales du 21 mai 2014, du 30 juin 2016, du 29 juin 2017, du 29 juin 2018, du 28 juin 2019, et du 26 juin 2020 ont conféré à votre Conseil d'Administration un certain nombre de délégations pour une durée de 18 à 38 mois selon les cas. Conformément aux dispositions de l'article L. 225-100 du Code de commerce, nous vous présentons en annexe au présent rapport, un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité au 31 décembre 2020 ou ayant pris fin au cours de l'exercice 2020 accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce. Nous incluons également les éventuelles autorisations conférées en matière de rachat d'actions.

Ce tableau vous indique l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Nous estimons vous avoir donné toutes les informations et explications nécessaires. Nous sommes d'ailleurs à votre disposition pour les compléter par toutes les précisions qu'il vous conviendra de nous demander.

Le Conseil d'Administration

ADTHINK
Société Anonyme au capital de 1.839.150 euros
Siège social : 79, rue François Mermet
69160 TASSIN LA DEMI-LUNE
437 733 769 RCS LYON

Tableau des cinq derniers exercices

	N-4	N-3	N-2	N-1	N
Capital en fin d'exercice					
Capital social	1 839 150	1 839 150	1 839 150	1 839 150	1 839 150
Nombre d'actions ordinaires	6 130 500	6 130 500	6 130 500	6 130 500	6 130 500
Opérations et résultats :					
Chiffre d'affaires (H.T.)	9 277 901	8 855 394	7 313 750	6 560 173	5 974 348
Résultat avant impôt, participation, dotations aux amortissements et provisions	826 134	-1 841 098	-4 076 660	-125 794	181 516
Impôts sur les bénéfices	80 000				
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	875 491	-3 368 488	-802 069	-333 395	267 644
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation avant dotations aux amortissements et provisions	0,00	-0,30	-0,67	-0,02	0,03
Résultat après impôts, participation dotations aux amortissements et provisions	0,14	-0,55	-0,13	-0,05	0,04
Dividende distribué					
Personnel					
Effectif salariés	53	53	43	25	25
Montant de la masse salariale	2 356 260	2 278 199	1 991 583	1 506 304	1 364 630
Montant des sommes versées en avantages sociaux	991 672	967 943	800 226	602 798	560 152

ADTHINK
Société Anonyme au capital de 1.839.150 euros
Siège social : 79, rue François Mermet
69160 TASSIN LA DEMI-LUNE
437 733 769 RCS LYON

Tableau des autorisations et délégations conférées par l'assemblée générale des actionnaires au Conseil d'administration et utilisations.

Objet	Assemblée	Durée	Plafond	Utilisation faite en cours d'exercice
Rachat d'actions de la Société	26.06.2020 8ème résolution	18 mois	450.000 actions (incluant celles auto-détenues)	107.963 actions auto-détenues au 31/12/2020. Cessions : 99 actions Achats : 0 actions Transfert (actions gratuites) : 10.000
Autorisation d'attribuer et d'émettre des BSPCE	21 mai 2014 7ème résolution	18 mois	450.000 BSPCE	Attribués en 2014 : - 200.000 BSPCE-1 - 150.000 BSPCE-2 Attribués en 2015 : - 100.000 BSPCE-3 Autorisation totalement utilisée Dont 240.000 en cours.
Autorisation pour attribuer des actions gratuites	30 juin 2016 12ème résolution	38 mois	150 000 actions	Attribution de 30 000 actions gratuites le 23 janvier 2019 dont 20 000 sont devenues caduques.
	28 juin 2019 7ème résolution	38 mois	150.000 actions	Attribution de 150.000 actions gratuites le 3 janvier 2020.
	26 juin 2020 11ème résolution	38 mois	450.000 actions	

(1) Le capital social au 31 décembre 2020 s'élevait à 1.839.150 euros.

ADTHINK
Société Anonyme au capital de 1.839.150 euros
Siège social : 79, rue François Mermet
69160 TASSIN LA DEMI-LUNE
437 733 769 RCS LYON

Honoraires des contrôleurs légaux
(Article 222-8 du Règlement intérieur de l'AMF)

Le Commissaire aux comptes titulaire de la Société est :

La société AXENS AUDIT SAS
17, rue de la Presse, 42000 Saint-Etienne

Montant H.T. en €	31/12/2020	31/12/2019
Audit		
-Commissariat aux comptes, certification des comptes individuels et consolidés :		
-Autres diligences et prestations directement liées à la mission des C.A.C. :	30.766 €	29.830 €
- Emetteur		
- Filiales intégrées		
Sous-total	30.766 €	29.830 €
Autres prestations rendues à l'émetteur et filiales intégrées :		
- Juridique, fiscal, social		
- Technologie de l'information		
- Audit interne		
- Autres		
Sous-total	0 €	0 €
TOTAL GENERAL	30.766 €	29.830 €